Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260130-2026_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE

TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 30 Janvier 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Absents représentés : 1
Nombre de votants : 15
Quorum réuni

Le trente janvier deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du vingt-six janvier deux mille vingt-quatre, adressée par Mme ROUX Laurence, Maire.

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme HENNINOT Emmanuelle, Mme GUILLOT Patricia, M. HUREL David, Mme JOUAND Vanessa, Mme LOUIS Gwénola, M. NIMAL Gérald, M. Thierry HUCHET, Mme ROUX Laurence, M. ROBERT Michel, M. TOINEL Alain, M. VACHEROT Romain.

Pouvoirs : Absente représentée
Mme ROUILLE Océane par Mme BOISNARD Christine

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme BOISNARD Christine a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Aménagement d'un centre de loisirs supra-communal : Demande de subvention au titre de la DETR 2026 -Ille-et-Vilaine – délibération - 2026-02
Madame La Maire rappelle que le projet d'ALSH Supra communal peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2026, pour les bâtiments destinés à l'enfance, éligible jusqu'à 40% de subvention du montant HT pour les communes de moins de 2000 habitants.
Le dépôt de cette demande doit être finalisé le 30 janvier 2026 au plus tard. Elle est basée sur le chiffrage du dossier APD définitif, avec prise en compte de l'ensemble des remarques des maires des communes qui participent au projet. Le montant définitif de la subvention sera versé sur présentation d'un état détaillé des factures mandatées.
Le coût prévisionnel global du projet s'élève à 1 499 826,50€ HT soit 1 799 791,80€ TTC. Une subvention de 280 000€, à hauteur de 18,67% du montant HT est sollicitée au titre de la DETR 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Valide l'avant-projet définitif pour un coût prévisionnel de travaux de 1 297 000,00€ HT,
- adopte l'opération d'aménagement du centre de loisirs supra-communal pour un coût opérationnel de 1 499 826,50€ HT
- arrête les modalités de financement présentés ci-dessous,
- sollicite un financement DETR à hauteur de 280 000 € HT,

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260130-2026_02-DE

- autorise Mme La maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Coût estimatif de l'opération Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	**Nom du prestataire**	**Montant (HT)**	**dont montant accessibilité (catégorie 2/B)**	**dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)**
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Maîtrise d'œuvre	Guilloux Architecte	113 487,50 €		
Etudes complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Geomètre – relevé topo	Eguimos	2 745,00 €		
Détection Réseaux	BDR	2 490,00 €		
Diagnostic amiante – plomb	ADX groupe	2 354,00 €		
Sps	« Apave »	4 290,00 €		
Bureau de contrôle	« Apave »	12 130,00 €		
Geotechnique	ECR environnement	8 530,00 €		
Panneaux de communication		1 000,00 €		
Publicité Appel d'Offres		800,00 €		
	Sous-total MOE/Etudes	147 826,50 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Travaux Réhabilitation		494 100,00 €		
Travaux agrandissement		776 400,00 €		
Travaux extérieurs (cour et clôtures)		26 500,00 €		
Mobilier (hors marches travaux MOE)		50 000,00 €		
Espaces verts (hors marche tx MOE)		5 000,00 €		
	Sous-total travaux ou acquisitions	1 352 000,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		**1 499 826,50 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	**à préciser le cas échéant**	**sollicité ou acquis**	**Montant (HT)**	**Taux**
Fonds européens				0,00%
DETR		sollicité	280 000,00 €	18,67%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide Etat	Fonds vert	sollicité	233 380,00 €	15,56%
Conseil régional	Bien vivre partout en Bretagne		80 000,00 €	5,33%
Conseil départemental	Ambitions communes		339 481,20 €	22,63%
EPCI	Fonds de concours		100 000,00 €	6,67%
Autre collectivité				0,00%
à préciser	CAF		150 000,00 €	11,09%
	ADEME		17 000,00 €	1,13%
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**		1 199 861,20 €	80,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		199 965,30 €	
	Emprunt	prêt CAF	100 000,00 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maitre d'ouvrage		299 965,30 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**1 499 826,50 €**	

Pour extrait conforme,
La Maire,

Laurence ROUX

La Secrétaire

Christine BOISNARD